

A. L'Accord sur l'essai et l'évaluation de systèmes
de défense américains au Canada

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique ont conclu un accord-cadre aux termes duquel des arrangements de projet individuels peuvent être négociés en vue de l'utilisation d'aires d'essai et d'espace aérien canadiens pour l'essai et l'évaluation de systèmes de défense américains. Parmi les éléments matériels qui seront mis à l'essai en vertu de l'Accord pourraient figurer des pièces d'artillerie, des hélicoptères, des systèmes d'identification et de surveillance, des munitions non nucléaires de pointe, des systèmes de navigation aérienne et le système de guidage de missiles de croisière non armés. Les essais au Canada se feraient dans des conditions climatiques et géographiques qui ne se retrouvent pas aux États-Unis.

Voici les points saillants de l'Accord:

- Des propositions spécifiques d'essai et d'évaluation peuvent être mises de l'avant par le département de la Défense des États-Unis pour examen par le ministre de la Défense nationale du Canada ou son représentant. Si la proposition est approuvée, un arrangement de projet est alors conclu entre le département de la Défense des États-Unis et le ministère de la Défense nationale du Canada. Le Canada peut refuser toute proposition.